

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
 Nombre de membres en exercice : 45  
 Nombre de membres présents : 26  
 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 8

**Demande de la part de la société LOGIREM d'une opération de réaménagement  
d'emprunts garantis par la commune.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La société LOGIREM procède actuellement en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations, au réaménagement de sa dette. Pour la commune d'Ajaccio, il est demandé de conserver la garantie des emprunts concernés à hauteur de 100 % avec de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés ci-après.

<b>Libellé du programme</b>	<b>Références Ville</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Garantie de la Ville</b>	<b>Nouvelles caractéristiques</b>
<b>Les Hauts de Bodiccione</b>	G00018	16	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Amandines</b>	G00026 G00027	2 414	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Terrasses d'Assunta</b>	G00022 G00023	1 209	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Terrasses d'Assunta</b>	G00024 G00025	1 117	100 %	Passage à taux fixe
<b>Le Cardo</b>	G00029	871	100 %	Passage à taux fixe
<b>Les Hauts de Bodiccione</b>	G00017-1	3 303	100 %	Passage à taux fixe
<b>Total en milliers d'euros</b>		<b>8 930</b>		

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent à compter de la date d'effet du contrat, au montant total réaménagé, ainsi qu'aux intérêts compensateurs dus au titre du présent réaménagement et maintenus, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

**En conséquence, il est demandé au conseil municipal :**

d'approuver le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques et modalités financières fixées.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé de son rapporteur, M. Charles CERVETTI, Adjoint au Maire,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la demande formulée par la société LOGIREM tendant à obtenir un réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sur des d'emprunts que la commune a garanti initialement à hauteur de 100% pour un montant d'encours de 8,929 millions d'euros ;  
Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés de la Commune ;

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;  
 Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;  
 Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;  
 Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales ;  
 Vu l'article 2298 du code civil ;  
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des ses membres présents ou représentés**

#### **Article 1 :**

La Ville d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts réaménagés dont le montant et les caractéristiques sont mentionnés à l'article 2 et que la société LOGIREM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

#### **Article 2 :**

<b>Libellé du programme</b>	<b>Références Ville</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Garantie de la Ville</b>	<b>Nouvelles caractéristiques</b>
<b>Les Hauts de Bodiccione</b>	G00018	16	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Amandines</b>	G00026 G00027	2 414	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Terrasses d'Assunta</b>	G00022 G00023	1 209	100 %	Allongement de durée de 5 ans
<b>Les Terrasses d'Assunta</b>	G00024 G00025	1 117	100 %	Passage à taux fixe
<b>Le Cardo</b>	G00029	871	100 %	Passage à taux fixe
<b>Les Hauts de Bodiccione</b>	G00017-1	3 303	100 %	Passage à taux fixe
<b>Total en milliers d'euros</b>		<b>8 930</b>		

#### **Article 3 :**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Ajaccio s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 4 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5 :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société LOGIREM.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jours, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012\_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012